



5

bonnes raisons
d'adhérer
à la FNPHP
en 2011



FNPHP
Les producteurs des végétaux d'ornement

5



bonnes raisons

d'adhérer à la FNPHP en 2011



Pour une meilleure prise en compte des particularités de mon métier

En 2010, la FNPHP a veillé à coordonner les dispositifs d'appui tels que le **Plan Végétal Environnement**, la **circulaire serres** et le **plan de relance fleurs coupées** afin que les spécificités de vos entreprises soient prises en compte de la meilleure manière possible.

La FNPHP a fortement travaillé, sous l'égide de l'interprofession Val'hor, à l'élaboration du dispositif de la **certification horticole** et à son équivalence avec la certification « Haute Valeur Environnementale » du Ministère de l'Agriculture issue du Grenelle de l'environnement.

En 2010, elle a aussi mis en place un dispositif qui accompagnera la démarche de Certification Horticole à travers des formations destinées aux producteurs (avec Vivea et Fafsea) et aux conseillers horticoles (avec Astredhor et APCA).

Parmi ses nombreuses actions dans le domaine phytosanitaire, et dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge du Palmier, la FNPHP a obtenu par exemple, que les producteurs puissent être formés au même titre que les entreprises prestataires de services et les services techniques des collectivités territoriales afin d'éviter de devoir faire appel obligatoirement à ces derniers.



Pour une défense permanente de mes intérêts individuels mais aussi collectifs

En 2010, la FNPHP s'est beaucoup mobilisée pour aider les entreprises victimes de différents accidents climatiques : tempête Xynthia, neige, inondations du Var...

En 2010, dans le cadre de la médiation mise en place pour le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture, la FNPHP a soutenu l'ensemble des dossiers qui lui ont été communiqués et a réussi à faire aboutir une grande majorité d'entre eux !

En 2010, la FNPHP a participé à l'action collective de la FNSEA pour obtenir des allègements de charges sur les occasionnels.



FNPHP
Les producteurs des végétaux d'ornement

Grâce à la FNPHP, vous pouvez désormais bénéficier de formations continues nationales adaptées à vos besoins et ceux de vos salariés ! (Exemple : négociations commerciales).

La FNPHP participe à l'actualisation de l'Indice de Fourniture des Végétaux, et assure ainsi un indice correspondant à la réalité de la production française !

Pour une meilleure représentation de la production française

La FNPHP est présente sur de nombreux salons pour représenter l'horticulture et la pépinière françaises aux niveaux national (Salon du végétal à Angers) et international (IPM à Essen, Allemagne).

La FNPHP travaille activement à la promotion de vos métiers auprès des jeunes : ainsi, en 2010, la FNPHP a intégré officiellement le COFOM et s'implique dans l'organisation des finales nationales des Olympiades des Métiers!

Pour être au cœur de l'actualité de mon métier

La FNPHP informe régulièrement ses adhérents via Chloro Fil, la lettre nationale d'information (18 numéros en 2010) et grâce à la lettre régionale, rédigée par le chargé de mission régional.

En 2010, la FNPHP a refondu entièrement son site Internet et mis en place un accès réservé uniquement à ses adhérents. Ainsi, les informations pratiques et les documents sont désormais à portée de clic de ces derniers!

Pour le réseau de la FNPHP

En 2010, afin de consolider son réseau, la FNPHP a mis en place un « Club Partenaires ».

Ainsi, grâce à son partenariat avec Vitogaz, la FNPHP a obtenu pour ses adhérents un prix minimum garanti pour le rachat des Certificats d'Economie d'Énergie.

En 2010, la FNPHP a négocié un accord cadre avec Altermat et a obtenu pour ses adhérents : réductions de 6,5% sur le prix de la molécule de gaz naturel et de 75% sur l'abonnement comparé à un tarif réglementé !

La FNPHP a aidé à la formation des responsables professionnels confrontés aux nouvelles obligations comptables des syndicats.



Ce à quoi **VOUS AVEZ** **échappé, notamment,** **en 2010** grâce à la FNPHP

... à l'augmentation de la TVA sur vos produits :

Grâce à son implication au sein du Groupe de travail « Fleurs et Plantes » du Copa-Cogeca, la FNPHP veille au maintien d'un taux réduit !

... aux difficultés d'accéder aux marchés extra-communautaires :

La FNPHP, au sein du Copa-Cogeca, s'applique à défendre des accords bilatéraux ou multilatéraux qui permettent un accès facilité à ces marchés.

... au non remboursement partiel de la TIPP et de la TICGN :

La FNPHP a participé à l'action collective de la FNSEA pour obtenir ce remboursement une nouvelle fois !

... à l'augmentation de la redevance sur les passeports phytosanitaires :

La FNPHP s'applique à renouveler tous les ans le maintien d'une réduction de 50 % sur la part proportionnelle de la redevance !

... au retrait des produits phytosanitaires sans nouvelles homologations :

La FNPHP soutient le travail de l'Astredhor par la démarche des usages mineurs !

... à la mise en place, voulue par le Ministère, d'une traçabilité lourde du suivi sanitaire de vos végétaux soumis à passeport phytosanitaire :

La FNPHP a réalisé en collaboration étroite avec l'Astredhor, un guide de bonnes pratiques phytosanitaires disponible en 2011 !

Le saviez-vous ?

En 2010, la FNPHP a réussi à maintenir, et même à développer, les crédits de FranceAgrimer destinés au financement de la cellule nationale de l'Astredhor et de son réseau de stations régionales ou assimilées!

En 2010, c'est la FNPHP qui a initié et obtenu au sein de FranceAgrimer, la reprise de l'observatoire de la production horticole Française et la création du 1^{er} observatoire des données économiques et financières des exploitations horticoles et des pépinières.

Et vous, vous adhérez quand ?



SAULAIS



FNPHP
Les producteurs des végétaux d'ornement

19 boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. 01 42 38 63 63 - Fax 01 42 38 63 64
fnphp@fnphp.com - www.fnphp.com